

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ



Décembre 2011-janvier 2012



L'AREQ fête ses 50 ans!

Dans ce numéro :

L'AREQ fête ses 50 ans	1
Certificat d'assurance SSQ	2
Projet de loi 23	2
Politique <i>Vieillir chez soi</i>	3
Nos comités à pied d'œuvre	4
Les projets de loi 16 et 22 adoptés	5
Cordiale bienvenue	6
Le magazine <i>Quoi de neuf</i>	6
Émission <i>Ici et maintenant!</i>	7

C'est le 24 novembre 1961 que Laure Gaudreault, entourée d'une poignée de bâtisseuses et de bâtisseurs, créait officiellement l'AREQ. Cinquante ans plus tard, forte de ses 55 000 membres, l'AREQ est devenue la plus importante association québécoise de personnes retraitées des services publics.

Le coup d'envoi à « l'année du 50^e » a été donné lors du Congrès de juin. À ce moment, les **Bourses de l'AREQ pour le soutien à la formation** ont été officiellement lancées. Ce programme s'adresse aux membres de l'AREQ ainsi qu'à leurs enfants ou petits-enfants âgés d'au moins 12 ans. Les bourses seront décernées cette année dans trois régions : Saguenay-Lac-St-Jean, Cœur et Centre-du-Québec et Laval-Laurentides-Lanaudière. Les autres régions décerneront des bourses en 2012-2013 ou 2013-2014.

Par ailleurs, chacune des dix régions de l'AREQ a obtenu une allocation pour organiser des **festivités**, sous la forme et au moment qu'elles jugent pertinents. De plus, une **vidéo historique** d'une dizaine de minutes sera lancée très prochainement. Elle donnera la parole à quelques personnes impliquées à l'AREQ (anciennes personnes présidentes, membres fondateurs de régions ou secteurs, membres réguliers, etc.).

Enfin, notons qu'un **dossier complet** relate l'histoire de l'AREQ et de ses régions dans le numéro d'octobre-novembre 2011 du magazine *Quoi de neuf*. Il est disponible en version électronique au www.araq.gc.net.

Certificat d'assurance SSQ

Information pour vos membres

Dans le cadre de la campagne d'adhésion à l'assurance maladie ASSUREQ actuellement en cours, chaque membre de l'AREQ également membre d'ASSUREQ, a reçu au début du mois de novembre une correspondance incluant un certificat d'assurance SSQ.

Il s'agit d'un document officiel détaillant les garanties que le membre assuré détient dans son assurance collective ASSUREQ.

Nous suggérons fortement aux membres de conserver précieusement ce document. Il est important d'y accorder une attention particulière afin de valider les renseignements qui s'y trouvent et d'y apporter des modifications au besoin.

Pour toute question concernant ce certificat, les membres sont invités à communiquer avec SSQ au 418 651-6962 ou au 1 888 813-6344.



**ASSUREQ
2012**

Projet de loi 23

Avis important aux prestataires d'une rente du Régime de retraite des enseignants (RRE) ayant pris leur retraite au cours de l'année 2011.

Le projet de loi 23 adopté le 2 novembre dernier par l'Assemblée nationale prévoit que les personnes participant au RRE devront dorénavant cotiser à ce régime au-delà de 35 années de service, jusqu'à un maximum de 38 années (tout comme au RREGOP).

Cependant, les personnes cotisant au RRE ainsi que les personnes ayant pris leur retraite RRE au cours de l'année 2011 ont la possibilité de contribuer à leur régime pour un montant équivalent à ce qu'elles auraient pu contribuer au cours de l'année civile 2011, n'eût été leur départ à la retraite (voir article 42 du projet de loi).

La personne désirant se prévaloir de ce droit doit :

1. communiquer avec son employeur;
2. verser la totalité des cotisations afférentes **avant le 1^{er} mars 2012**.

Veuillez noter que le paiement de ces cotisations doit être effectué en un seul versement.

Pour plus d'information sur le projet de loi 23, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-23-39-2.html>.



Politique *Vieillir chez soi*

L'AREQ a participé aux Assises convoquées par le ministre Blais dans un processus de consultation en vue de la préparation d'une politique intitulée *Vieillir chez soi* qui devrait être rendue publique d'ici avril.

Parmi nos recommandations, nous sommes revenus sur une nécessaire politique d'ensemble sur le vieillissement, sur la revendication d'un panier de services minimum, sur la nécessité d'un guichet unique en précisant que, selon nous, les CLSC devraient devenir la fameuse porte d'entrée dans le Réseau de la santé et des services sociaux comme il avait été convenu. Mais cette fois-ci avec le financement nécessaire pour mener le projet à terme.

Nos interventions ont aussi porté sur les personnes proches aidantes, la formation du personnel dans les résidences d'hébergement, les soins palliatifs à domicile et des améliorations concernant le transport en commun, les mesures favorisant les habitations intergénérationnelles, le programme d'adaptation du domicile, etc.

Nous avons aussi insisté à nouveau sur la pertinence de tenir des États généraux sur le vieillissement parce que nous croyons que les choix qui s'offrent à nous, collectivement, doivent aussi être réfléchis et analysés collectivement.

À surveiller en décembre et en janvier

- ✦ **Date de tombée du magazine *Quoi de neuf***
2 décembre
- ✦ **Conseil d'administration**
6 au 8 décembre
- ✦ **Correction des textes du magazine *Quoi de neuf***
8 décembre
- ✦ **Acceptation des projets *Toujours en action***
8-9 décembre
- ✦ **Comité national des statuts et règlements**
12-13 décembre
- ✦ **Conseil exécutif**
10 au 12 janvier
- ✦ **Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation**
26 janvier
- ✦ **Conseil d'administration**
31 janvier au 2 février



L'AREQ sur la place publique

Communiqués émis

24 novembre 2011

L'AREQ : 50 ans d'histoire, reflet d'un avenir prometteur!

18 novembre 2011

Projet de loi 22 sur la résiliation de bail des aînés : plusieurs demandes de l'AREQ retenues!

14 novembre 2011

Dossier sur les retraites du secteur public : exagérations et omissions

11 novembre 2011

L'AREQ demande le maintien du registre des armes à feu

Vous pouvez consulter tous les communiqués de l'AREQ au
www.areq.qc.net



Nos comités à pied d'œuvre

Plusieurs comités consultatifs de l'AREQ se sont réunis en décembre. Voici les résumés de ces rencontres :

Condition des hommes (29 novembre) : Les membres du Comité national ont discuté du mandat du Comité ainsi que de leurs responsabilités. Ils ont travaillé sur leur plan d'action triennal en lien avec le plan d'action national de l'AREQ. Enfin, il a été question des textes devant paraître dans le bulletin *Le Focus* et le magazine *Quoi de neuf*.

Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation (24 novembre) : Une troisième rencontre s'est tenue principalement pour discuter des précisions données par la CARRA en réponse à des questions et commentaires relevés lors de la rencontre précédente.

Action sociopolitique (21 novembre) : Les membres du Comité ont commencé à préparer leur plan d'action 2011-2014. Ils ont fait un retour sur les commissions parlementaires de cet automne, puis échangé sur la future politique *Vieillir chez soi* que la ministre Blais devrait déposer d'ici avril et sur laquelle l'AREQ a été consultée. Ils ont aussi planifié la première journée de formation à l'intention des personnes responsables régionales pour le mois de mars prochain.

Retraite (21 novembre) : Les membres du Comité se sont rencontrés pour discuter principalement à propos des différents points qui seront à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des responsables régionaux en indexation qui se tiendra à l'hiver 2012.

Communications (16 novembre) : Les membres du Comité ont échangé, d'une manière générale, à propos du plan d'action national de l'AREQ. Ils ont également discuté d'un canevas de bulletin sectoriel. Enfin, il a été question des sites Internet sectoriels et de l'appropriation des médias sociaux (Facebook, Tweeter) par les membres et les élus de l'AREQ.

Condition des femmes (10 novembre) : Les membres du Comité ont commencé à préparer leur plan d'action en s'inspirant du bilan des actions 2008-2011. Un des dossiers qui retiendra leur attention prochainement sera la place des femmes retraitées et âgées dans les États généraux de l'action et de l'analyse féministes. Elles proposeront des actions progressives d'ici le Forum national qui devrait avoir lieu en 2013. Nous avons aussi planifié la prochaine journée de formation pour les responsables régionales prévue pour mars prochain.



Les projets de loi 16 et 22 adoptés

Le 29 novembre, l'Assemblée nationale a adopté deux projets à propos desquels l'AREQ avait été entendue en commission parlementaire : le **projet de loi 16** (critères de certification des résidences privées d'hébergement) et le **projet de loi 22** (résiliation du bail d'une personne aînée forcée de quitter pour des raisons de santé).



Certification

Rappelons que l'AREQ avait bien accueilli certaines mesures contenues dans le projet de loi 16, par exemple la protection de l'appellation de résidences pour personnes âgées, les vérifications concernant les antécédents judiciaires du personnel, ainsi que l'attribution d'attestations et leur possible révocation.

Toutefois, l'AREQ reste sur son appétit entre autres concernant la formation du personnel, la tarification abusive des services, le processus de plainte, le seuil minimal de personnel et les évictions abusives pour cause de fermeture. Or, le projet de loi a été bonifié, notamment en ce qui a trait aux évictions. Pour en savoir plus : www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-16-39-2.html.

Résiliation de bail

Le projet de loi 22 a quant à lui pratiquement été réécrit. Dans sa forme initiale, il ne prévoyait rien concernant la facturation des services comme les repas et les bains après le départ ou le décès d'une personne. L'AREQ avait soulevé cette omission importante. Désormais, ces services ne seront plus facturés s'ils ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, le délai de résiliation du bail est porté de trois à deux mois. L'AREQ aurait souhaité que le délai soit d'un mois, comme la ministre s'y était engagée. Toutefois, il s'agit d'un pas en avant.

Enfin, le crédit d'impôt de 650 \$ applicable à la résiliation d'un bail lorsqu'une personne aînée doit aller vivre en CHSLD s'étendra désormais aux ressources intermédiaires et aux résidences privées d'hébergement avec soins. Encore là, il s'agissait d'une demande formulée par l'AREQ.



Pour en savoir plus : www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-22-39-2.html.

L'AREQ salue l'ouverture des ministres qui ont piloté les projets de loi 16 (Dominique Vien) et 22 (Marguerite Blais). Soulignons également la contribution de la porte-parole de l'opposition officielle pour les aînés, Carole Poirier, qui a relayé le point de vue des associations de personnes âgées, puis réclamé et obtenu des amendements au projet de loi. Ces dénouements tendent à prouver que la collaboration entre parlementaires peut mener à des décisions répondant mieux aux besoins des citoyennes et citoyens.

Cordiale bienvenue

En novembre dernier, Mme Lise Legault a été nommée directrice générale de l'AREQ après un processus de sélection exigeant.

Déjà en fonction à l'AREQ depuis le printemps 2007, elle assumait les fonctions de directrice adjointe en soutien à la directrice générale dans divers aspects liés à l'administration et s'acquittait de la gestion du personnel de bureau.

En plus de ses années de service à la CSQ, une formation en gestion d'entreprise à l'École des hautes études commerciales (HEC) et une formation en anthropologie à l'Université Laval lui seront certainement des atouts dans l'exécution de son mandat.

Elle a été ressource au comité d'organisation des deux derniers congrès et responsable de l'organisation logistique, matérielle et humaine. De plus, elle a fait partie de l'équipe d'élaboration du Plan d'action pour le prochain triennat. À cet égard, elle sera donc habilitée à soutenir les personnes élues dans la réalisation des actions en suivi des orientations votées au Congrès de 2011.

Afin de continuer à démontrer que l'AREQ est une force pour la société, nous souhaitons que les personnes élues, le personnel et la nouvelle équipe à la direction travaillent en étroite collaboration. C'est en ayant le souci de réaliser la mission de l'Association que nous nous réaliserons dans nos rôles respectifs et que l'AREQ sera une fierté pour nos membres.

Pierre-Paul Côté, président de l'AREQ



Le magazine *Quoi de neuf* de décembre 2011 – janvier 2012 sera expédié aux membres de l'AREQ à compter du 3 décembre. Il est également disponible en version PDF au www.areq.qc.net.

Ce numéro contient un dossier de six pages concernant les taxes foncières. En effet, l'explosion des taxes foncières soulève des enjeux financiers majeurs pour un nombre grandissant de personnes âgées.

Ce numéro contient également un texte concernant le dernier Conseil national de l'AREQ et un rappel concernant le renouvellement du régime ASSUREQ. De plus, on revient sur les interventions récentes de l'AREQ en commission parlementaire et auprès des élus sur des enjeux d'actualité.

Enfin, on retrouve les habituels articles à propos de la retraite (indexation), de la condition des femmes, de la condition des hommes, de l'environnement et du développement durable.



AREQ (CSQ)

COORDONNÉES :

320, rue St-Joseph Est
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 9E7

TÉLÉPHONE :

418 525-0611
Sans frais
1 800 663-2408

TÉLÉCOPIE :

418 525-0769

COURRIEL :

areq@csq.qc.net

www.areq.qc.net

Le Focus est un bulletin mensuel d'information destiné principalement aux personnes présidentes des régions et des secteurs de l'AREQ.

CONCEPTION

Martine Faguy

Secrétaire affectée aux communications, sociopolitique et condition des femmes

faguy.martine@csq.qc.net

RÉDACTION

Christiane Brinck
Johanne Freire
Dominic Provost



Émission *Ici et maintenant!*, c'est Pénélope McQuade qui intervient par surprise dans le quotidien de gens issus de différents univers pour leur dire: « Arrêtez tout. La vie, c'est maintenant! Aujourd'hui, je vous aide à accomplir, un désir, un défi, un accomplissement, depuis trop longtemps en suspens dans votre vie!!! »

Le concept est simple : nous cherchons des « complices » qui, dans le plus grand secret, nous aideront à réaliser le « désir, défi, rêve » d'une personne de leur entourage. Un désir enfoui ou constamment remis à plus tard par manque de temps, de courage, d'opportunité ou tout simplement parce que ça semble inaccessible, plus grand que nature ou exige une confiance en soi qui fait défaut. L'équipe de Pénélope veut encourager et aider une personne à surmonter l'obstacle qui l'empêche de réaliser un projet de vie.

L'obstacle surmonté doit représenter un accomplissement important pour la personne. On élimine donc les « je veux faire le tour du monde » et les « j'aimerais bien rénover ma cuisine »! Il peut s'agir d'une rencontre significative, d'une expérience qui permette à l'invité de transcender une peur émotionnelle ou physique, d'exercer sa passion dans des conditions exceptionnelles, ou de vivre des retrouvailles ou une réconciliation inespérée. L'équipe entourant Pénélope McQuade élaborera un plan pour gentiment offrir à la personne une pause dans son quotidien. Le tout doit pouvoir se tourner en une journée.

Pour être complice : Marie-Ève Potvin au 514-315-1950 #243

marie-eve.potvin@trioorange.com



À l'occasion du temps des Fêtes, rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux qu'on aime.

Beaucoup de bonheur, de santé, de douceur et de sérénité pour l'année 2012, ainsi que la réalisation des projets les plus chers!